

Comprendre les critères d'insertion dans le site

—
Expliciter le rapport au bâti

La technologie photovoltaïque évolue pour mieux s'adapter au bâtiment et s'intégrer plus harmonieusement à l'enveloppe du bâtiment ! Plusieurs solutions existent : trouver la meilleure dans votre situation !



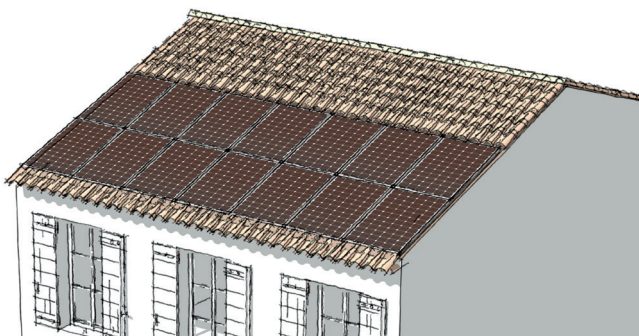


PRÉCISER LE RAPPORT AU BÂTI

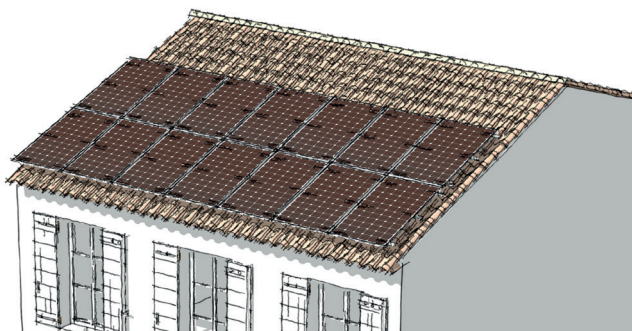
Quel que soit le contexte, la pose de panneaux solaires doit être réfléchie pour s'intégrer au mieux, dans un objectif de discrétion.

Il est important d'avoir une insertion soignée des panneaux, de ne pas affecter la qualité du bâti en ajoutant un objet technique de manière inopportune.

CAPTEURS EN POSE INTÉGRÉE



CAPTEURS EN SUR-IMPOSITION



1. TYPE DE POSE-RAPPORT AU SUPPORT

Deux grandes options se présentent :

1. Les capteurs sont installés en pose intégrée (affleurante), c'est-à-dire encastrés à la place d'éléments existants dans le bâti.

Un effet de continuité du plan de toiture est intéressant lorsqu'il y a une cohérence des teintes des panneaux et du support.

Ce dispositif doit être conforme au DTU.

2. Les capteurs sont détachés du plan de toiture, ils sont en surimposition

L'installation est réversible et préserve le bâti.

2. ORDONNANCEMENT-FORME

Le projet doit prioriser les emplacements discrets et s'inscrit dans les lignes du bâtiment avec des formes générales simples et rectangulaires ; bannir les effets de pastillage, d'encadrement et d'escalier.

1. C'est une toiture solaire intégrale, d'une rive à l'autre, de l'égout au faîtage, sans effet d'encadrement.

2. C'est une toiture partielle avec des panneaux regroupés sans effet d'escalier ni de pastillage dans le pan de toiture.

3. L'intégration des panneaux est pensée comme partie prenante de l'architecture de l'édifice ; par analogie avec des éléments architecturaux (vérandas, marquise, auvents, brise-soleil...) ; les panneaux peuvent aussi être en façade et participer à sa composition.



PRINCIPE

Il convient de déterminer la meilleure option pour

1. Le type de pose
2. La forme d'ensemble des panneaux
3. Le positionnement sur le bâti
4. La couleur et l'aspect

3. ADOSSEMENT-POSITION SUR LE BÂTI

Le projet doit respecter les lignes de force de l'architecture et du paysage

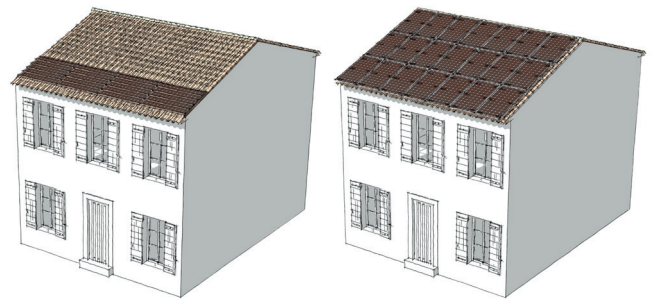
1. Les panneaux s'inscrivent sur des constructions annexes, dépendances, toitures secondaires, au sol, aux endroits les moins visibles depuis le grand paysage et depuis la rue, en accroche sur l'existant.
2. Les panneaux sont discrètement intégrés dans le projet de construction neuve.

4. ASPECT-COULEURS ET FINITIONS

L'insertion du projet est favorisée par la teinte et par la texture des modules photovoltaïques.
Pour s'incorporer à la texture du bâtiment, il faut s'intéresser à 2 aspects :

1. Nuancer la couleur en fonction des teintes locales traditionnelles et choisir des capteurs aux finitions mates
2. Éviter les cadres d'une teinte différente de celle des panneaux, choisir des panneaux monochromes et uniformes

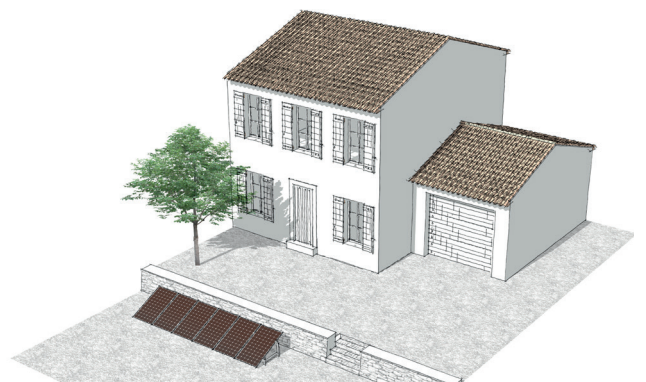
IMPLANTATION PAR PANS ENTIERS OU BANDES



IMPLANTATION SUR ANNEXES



IMPLANTATION AU SOL



EN SECTEUR PROTÉGÉ

En secteur protégé, les principes d'implantation peuvent être complétés en fonction d'enjeux patrimoniaux spécifiques

1. Dans un ensemble urbain protégé au titre du code du patrimoine ou de l'environnement, le principe de précaution prévaut : un projet qui ferait porter un risque au patrimoine urbain, paysager, architectural, peut être écarté dans l'attente des évolutions qui verront apparaître de nouveaux produits solaires adaptés à la préservation du patrimoine bâti

2. Dans le cas d'un bâtiment protégé, dont la composition architecturale ou la matérialité pourrait être altérée par la présence d'un dispositif solaire, le projet peut être refusé

3. Un architecte/un maître d'œuvre peut vous accompagner dans vos démarches réglementaires

POUR VOUS RENSEIGNER

LES UDAP

LES CAUE

L'ADEME, Agence de la transition écologique

ENERPLAN, Asso. professionnelle de l'énergie solaire

SITES INTERNET PRATIQUES

Sur les servitudes d'urbanisme et les espaces protégés (Géoportail et Atlas des patrimoines) :

<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/>

Sur les aides ADEME :

agirpourlatransition.ademe.fr

Sur la filière du photovoltaïque :

<https://www.photovoltaique.info/fr/>



Ces fiches-conseil ont été réalisées par l'agence KP architectes-urbanistes

avec le groupe de travail :
DRAC PACA, DREAL, CEREMA, ADEME, ENERPLAN

Pilotage DRAC PACA
Tous droits de reproduction réservés